

Procès verbal

Sur convocation du syndic,
Générale Ordinaire.

, les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée

67 copropriétaires sur 122 totalisant 61 823,00 / 100 427,00 quotités sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 17:00 après signature de la feuille de présence.

Sont présents ou représentés :

LISTE DES RÉSOLUTIONS

1. APPROBATION DES COMPTES 2024 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Majorité absolue	Oui	61 823,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	61 823,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

2. APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

montant : 291.720€

Majorité absolue	Oui	61 823,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	61 823,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

3. PRÉSENTATION DU TRAVAIL DU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ DURANT L'ANNÉE 2024

Madame Bawin explique la présentation du travail du Conseil de Copropriété durant l'année 2024.

4. MAINTIEN DU FONDS DE RÉSERVE À SAVOIR 0.75 €/PAR QUOTITÉ PAR AN

Majorité absolue	Oui	61 823,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	61 823,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

5. CONTENTIEUX

- 1 : 953.66 € au 23/04/2025
- 2 : 3.387,46 € au 23/04/2025
- 3 : 2.901.61 € au 23/04/2025

Les dossier sont confiés à :

6. DÉCHARGE AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ, COMMISSAIRE AUX COMPTES ET AU SYNDIC

Majorité absolue	Oui	61 823,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	61 823,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

7. ELECTION DU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conseil de Copropriété:

Commissaire aux Comptes:

Majorité absolue	Oui	61 823,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	61 823,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8. ELECTION DU SYNDIC SOGEFI/GESTION POUR UNE DURÉE DE 2 ANS

Majorité absolue	Oui	61 823,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	61 823,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

9. DATE ET HEURE DE L'AGO 2026

Le mercredi 22/04/2026 à 17H00

Majorité absolue	Oui	61 823,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	61 823,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

10. DATE POUR LA VIDANGE PAR

(TRAVAUX DE CHAUFFAGE PRIVATIFS)

Le Syndic demandera à la date d'intervention pour le mois d'août 2025.

Un avis sera affiché aux valves dans les halls d'entrées et les propriétaires seront également informés du planning d'intervention.

Majorité absolue	Oui	61 823,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	61 823,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

11. SUIVI DU DOSSIER TRAVAUX -1 EN COORDINATION AVEC L'ARCHITECTE MUSCH

Une réunion sur place a eu lieu le 22/04/2025 avec , une entreprise et le Syndic afin de prendre connaissance des travaux à réaliser.

Un sondage complémentaire doit être réalisé dans les prochaines semaines.

L'ingénieur en stabilité se présentera le 24/04/2025 pour des relevés supplémentaires en présence de Monsieur Musch.

Le Syndic tiendra au courant les propriétaires de l'évolution du dossier.

12. INSTALLATION DES POTS DE FLEURS POUR L'APPARTEMENT 02 => DEMANDE DE

Majorité absolue	Oui	61 823,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	61 823,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

13. UTILISATION DU BUREAU COPROPRIÉTÉ POUR CERTAINES HEURES DE MANIÈRE PRIVÉE => DEMANDE DE :

Tant que sera dans le Conseil de Copropriété, elle pourra utiliser le bureau de la copropriété pour certaines heures de manière privée.

Majorité absolue	Oui	56 215,00	92,02 %
	Non	4 873,00	7,98 %
	Voix exprimées	61 088,00	-
	Abstentions	735,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

14. MODIFICATION DU ROI => SÉCHOIR PORTABLE À HAUTEUR DE LA RAMBARDE POUR SÉCHER LE LINGE DURANT L'ÉTÉ => DEMANDE DE MME BAWIN

Majorité des 2/3	Oui	61 823,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	61 823,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

15. RAPPEL DE CERTAINS POINTS DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Mme Bawin procède à certains rappels sur le contenu du Règlement d'Ordre Intérieur de la copropriété en séance.

16. MISE EN PEINTURE DU BUREAU COPROPRIÉTÉ PAR MME BAWIN (FORFAIT MO + ACHAT MATÉRIEL)

Montant octroyé 1.000.€

Majorité des 2/3	Oui	61 823,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	61 823,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

17. ACHAT D'UNE IMPRIMANTE POUR LE BUREAU DE LA COPROPRIÉTÉ

Montant octroyé maximum : 500 € pour l'achat de l'imprimante.

Majorité absolue	Oui	61 823,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	61 823,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

18. PLACEMENT DE CAMÉRAS AU SEIN DE LA COPROPRIÉTÉ (DEVIS EN ANNEXE)

Majorité des 2/3	Oui	34 649,00	57,55 %
	Non	25 559,00	42,45 %
	Voix exprimées	60 208,00	-
	Abstentions	1 615,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

19. CRÉATION D'UN EMPLACEMENT POUR LES FOURNISSEURS AU SEIN DE LA RÉSIDENCE

Un mandat est donné au Conseil de Copropriété pour choisir le bon emplacement et le marquage au sol

Majorité des 4/5	Oui	61 823,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	61 823,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

20. MANDAT À ISTA POUR ÉTABLIR UN ÉTAT DES LIEUX DES CALORIMÈTRES MANQUANTS/NON REMIS APRÈS TRAVAUX

Majorité absolue	Oui	61 823,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	61 823,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

21. LECTURE ET SIGNATURE DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL ET SIGNATURE DU CONTRAT ENTRE

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19:45.

Le Président

Le Secrétaire

Le Trésorier

Le Vice